

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHARTRES

BP 229
28004 CHARTRES CEDEX
TEL : 02.37.84.00.25 - FAX : 02.37.84.02.75
MINITEL : 3617 INFOGREFFE- INTERNET : www.infogreffe.fr

ME ARLY GUYOT
AVOCAT
30 PLACE DES HALLES
28000 CHARTRES

V/REF : AG/VD
N/REF : 98 B 99 / 2005-A-2599

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHARTRES certifie qu'il a reçu le 28/11/2005,

P.V. d'assemblée du 25/02/2005

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

"THIERRY MOREL ET ASSOCIES"
Société anonyme
56 RUE DU GRAND FAUBOURG
CENTRE ATHENA
28000 CHARTRES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-2599 le 28/11/2005

R.C.S. CHARTRES 417 999 489 (98 B 99)

Fait à CHARTRES le 28/11/2005,

Le Greffier



THIERRY MOREL ET ASSOCIES

Société anonyme

Capital social : 200.000,00 €

Siège social : 56, rue du Grand Faubourg
Centre Athéna CHARTRES (Eure et Loir)
SIREN 417 999 489 R.C.S. CHARTRES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DU 25 FEVRIER 2005**

* * *

L'an deux mil cinq,

Le vendredi vingt-cinq février à dix-neuf heures,

Les actionnaires de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES, Société anonyme au capital de 200.000 euros, dont le siège social est fixé à CHARTRES (Eure et Loir) Centre Athéna - 56, rue du Grand Faubourg, identifiée sous le numéro SIREN 417 999 489 R.C.S. CHARTRES,

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite au nom du Conseil d'administration par lettre recommandée adressée à chacun d'eux le 7 février 2005.

La Société A.D.H. EXPERTS, Commissaire aux comptes titulaire de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES, a été régulièrement convoquée à la présente assemblée générale ordinaire annuelle, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date également du 7 février 2005.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par chaque actionnaire présent et par chaque mandataire d'actionnaire représenté.

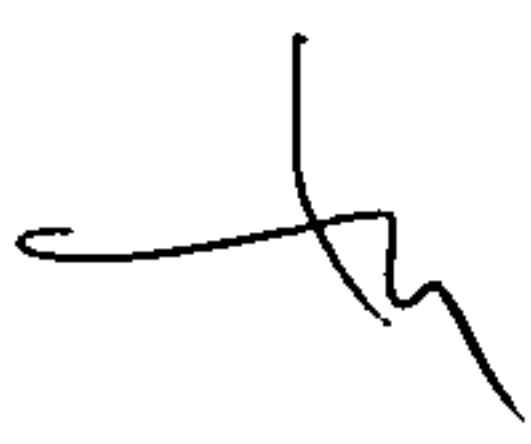
Monsieur Thierry MOREL, Président Directeur Général ès-qualités, préside l'assemblée générale.

Monsieur Jacques GAUDICHAU et Monsieur Claude BAZOGE, actionnaires présents et acceptant possédant le plus grand nombre d'actions, remplissent les fonctions de scrutateurs.

Président et scrutateurs désignent alors Monsieur Alain ROMET comme secrétaire du bureau.

Scrutateurs et secrétaire déclarent, en tant que de besoin, expressément accepter leurs fonctions.

Le bureau, ainsi constitué, procède ensuite à la vérification de la feuille de présence.



Après l'avoir certifiée exacte avec les autres membres du bureau, Monsieur Thierry MOREL, Président, annonce que les actionnaires présents et représentés possèdent plus du quart des actions représentatives du capital social. Le nombre des actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions représentées figurent sur la feuille de présence.

Observation étant faite qu'à chaque action représentée, une voix se trouve attachée.

Aucun problème de quorum n'étant rencontré, Monsieur Thierry MOREL, Président de séance, déclare que l'assemblée générale ordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Puis Monsieur Thierry MOREL, Président de séance, rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

= ORDRE DU JOUR =

(...)

- Fin du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
- Fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des différentes formalités ;
- Questions diverses.

(...)

= RESOLUTIONS =

(...)

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'administration, renouvelle pour une durée de six exercices, qui expirera le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social, clos le 31 août 2010, le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société A.D.H. EXPERTS, représentée par Monsieur Joël ALEXANDRE, Société de Commissariat aux comptes régulièrement inscrite, dont le siège social est fixé à CHARTRES (Eure et Loir) BP 30364 - LE COUDRAY - 8, rue Claude Bernard.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Conseil d'administration, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Michel LECLERCQ, dont le mandat est arrivé à expiration, et pour une durée de six exercices :



. Le CABINET ERIC SULPICE ET ASSOCIES, CESEA, Société de Commissaires aux comptes régulièrement inscrite, dont le siège social est fixé à CHARTRES (Eure et Loir) 12, rue de Varize.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs et toutes autorisations utiles et nécessaires au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité, inscription modificative et autres.

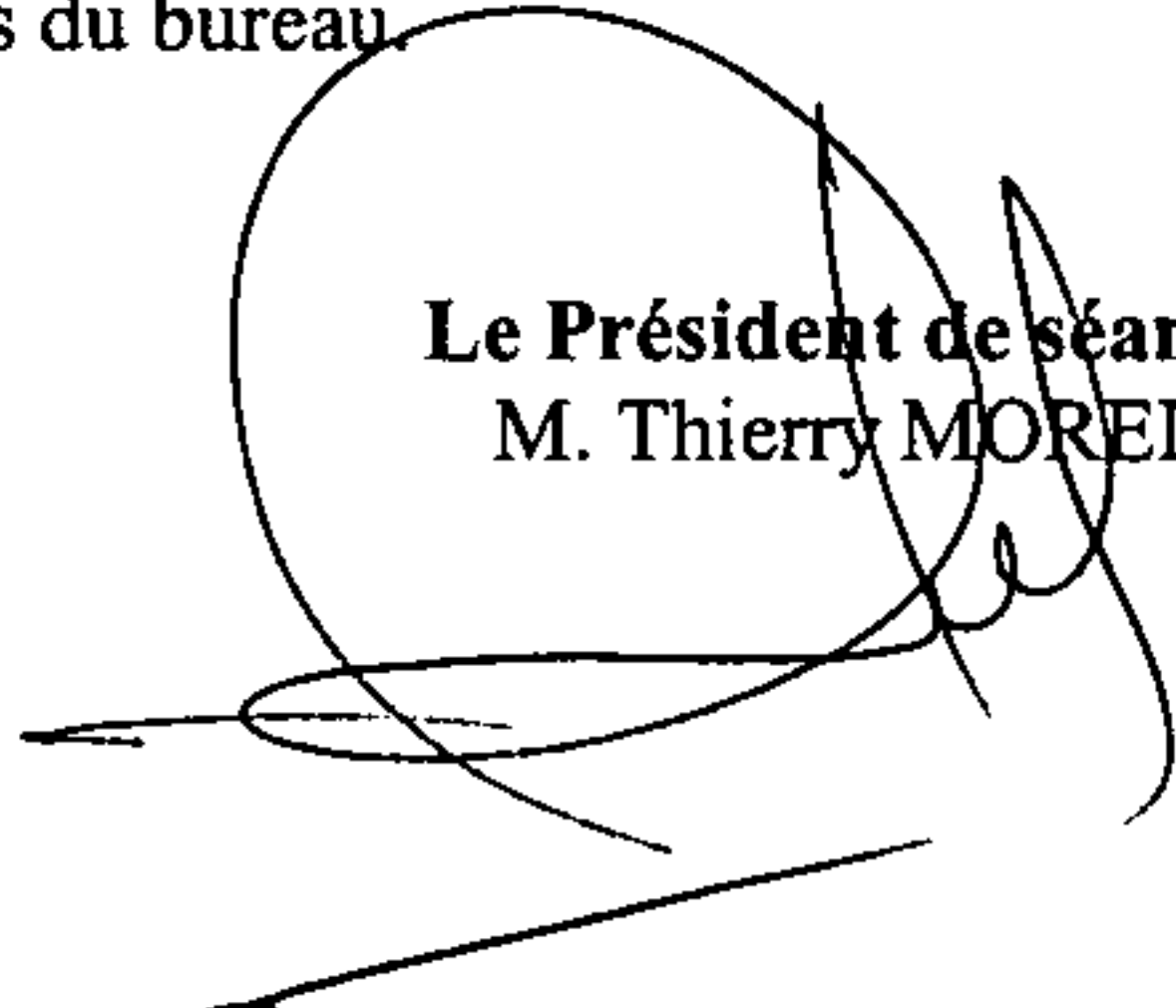
Tous pouvoirs sont en outre conférés au Représentant légal de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES, avec faculté pour ce dernier de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité des comptes prescrites par l'article L. 232-23 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est alors levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
M. Thierry MOREL





Experts Comptables Commissaires aux Comptes Associés

Eric Sulpice Eric Gonsard Bruno Clément

Selarl Cesea 12 rue de Varize - B.P. 302 - 28006 CHARTRES Cedex
Tél. 02 37 34 12 72 Fax : 02 37 30 90 44 Messagerie : experts-comptables@cese.fr

SA Thierry MOREL et Associés
Monsieur Thierry MOREL

56 rue du Grand Faubourg
BP 57

28001 CHARTRES CEDEX

N/Réf. : ES/CP

Monsieur,

Après avoir pris connaissance des Statuts de votre Société et de ma nomination en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte les fonctions qui viennent de m'être confiées jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes du sixième exercice social.

Je vous remercie de votre confiance, et,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

ERIC SULPICE

Commissaire aux Comptes